

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 JANVIER 2021 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; SENÉ Martine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, TALVA Michaël,
Absent(e)s excusé(e)s : M. LANGLOIS Remi ; Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : M. LEFEBVRE Hervé à Mme DUFLOS Martine ; M. VASSEUR David à M. TALVA Michaël

➔ Présents : 12 – Absents : 1 - Pouvoirs : 2

VOTE : 14 pour

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Raccordement des branchements d'eau rue Brossolette

Afin de mettre en place la canalisation de transfert des eaux pluviales, il y a lieu de supprimer l'une des deux canalisations qui alimentent cette rue et de modifier les 11 branchements des habitations les plus anciennes. Un devis a été demandé à la société Véolia pour une intervention en urgence. Le devis est de 9.228,18 € HT

Vote 14 pour

2- Rapport d'activités FDE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la FDE avec les chiffres clés sur la concession, les travaux réalisés et les différents domaines d'intervention de la cette fédération qui s'appelle maintenant Territoire d'énergie.

3- Infos sur les travaux de déconnexion

Les travaux de déconnexion des eaux pluviales ont commencé le 11 janvier 2021. Ces travaux permettent d'en infiltrer 400m³ sous le terrain de boules en face du cimetière, 100m³ sous le futur parking rue Pierre Brossolette avec des caissons alvéolés. Au bout de la rue d'Hédicourt c'est une portion de chaussée empierrée qui servira de réservoir.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau qui promet 40% de subvention et 25% d'avance remboursable. Concernant le plan de relance, le dossier de demande de subvention déposé est complet mais la commission ne s'est pas encore réunie.

4- Convention avec le Conseil Départemental (utilisation de la RD191)

M. le Maire présente la convention qu'il est susceptible de signer avec le Conseil Départemental pour la traversée de route face au cimetière, dans le cadre des travaux de déconnexion des eaux pluviales.

Cette convention permet à la commune d'avoir accès à la voirie et de l'utiliser pour effectuer les travaux. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention technique et financière.

➔Vote : 14 pour

5- Info recours Camus/commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Tribunal Administratif l'informant que Monsieur Camus (entreprise Daniel Moquet) se désistait dans le recours qu'il avait intenté contre la commune et l'entreprise LD paysage au sujet du permis de construire accordé à cette dernière. La commune a dû produire un mémoire qui a été très prenant. La commune était défendue dans cette affaire par l'avocat Maureen Pupin du cabinet MMD.

6- Etêtage des thuyas du terrain de foot

Le chantier de taille des thuyas va démarrer le 20 janvier 2021. Ils vont être rabattus à 7m. Les employés communaux s'occuperont d'évacuer les branches, ce qui représente un volume important.

7- Info Route du Poisson

Monsieur le Maire et Madame Licour informent qu'ils ont reçu les organisateurs de la Route du Poisson qui aura lieu le 25 septembre 2021. Pour les 30 ans de cette épreuve ils souhaitent lui donner un éclat particulier. Cette année, ce sont 20 équipages de 2 chevaux de trait qui sont inscrits et chaque équipe se compose de 11 attelages qui se relaient toutes les 7 étapes. Une étape fait environ 15 km. Notre village a été choisi pour être ville étape (Flixecourt/Saint-Sauveur) avec arrivée prévue à partir de 20h30. Pour l'organisation, il y a besoin d'un chef de relais et Monsieur le Maire propose que Madame Licour occupe ce poste. Le Conseil est d'accord sur ce choix.

8- Présentation de l'aménagement des rues Salengro et Brossolette

Une première esquisse des aménagements de ces rues est présentée au Conseil Municipal. Les possibilités d'aménager sont faibles en fonction de l'é étroitesse de ces voies mais on retrouve la continuité de l'aménagement de la rue du 2 septembre 44 : écluses pour faire ralentir, parties en blocs Vauban, bordures franchissables ou double caniveau, entrées en enrobé, trottoirs en béton désactivé et places de parking matérialisées. Les endroits pour le stationnement sont restreints et il faut envisager l'aménagement d'un parking.

Prochain conseil : VENDREDI 19 FEVRIER 2021 à 18H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

